

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 4 octobre 2022, à 19h30, au local de la salle multifonctionnelle située au 154 route Saint-Joseph, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Aglaée D'Auteuil
Audrey Charest
Sylvain Proulx
Michel Moreau
Claude Lachance
Mathieu Lavigne

Assistance : 4

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'août 2022.
4. Suivi du projet de réfection et d'agrandissement du chalet des Loisirs.
5. Suivi du projet de jeux d'eau.
6. Suivi du projet de sentier au parc de la Rivière.
7. Dépôt audit de la Commission municipale du Québec sur la transmission des rapports financiers.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

8. Projet de centre de la petite enfance.
9. Redécoupage de la carte électorale.
10. Appui au dépôt de la demande au programme Nouveaux horizons pour les aînés.
11. Suivi de la subvention PRIMADA : modification à la convention d'utilisation.
12. Traitement des eaux usées : réparation aux pompes.
13. Politique de service aux citoyens.
14. Comité sur l'accès à l'information.
15. Régie de compostage.
16. Prêts de fosse septique.
17. Divers :
 - 1) Service incendie.
 - 2) Dosquet tout horizon.
 - 3) Maison des Jeunes.
 - 4) École primaire.
 - 5) Accueil des nouveaux arrivants.
 - 6) Demandes diverses.
18. Période de questions.
19. Fin de la séance.

22-10-9419

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

22-10-9420

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, tel que présenté.

Adoptée

22-10-9421

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2022.

Les journaux des déboursés numéro 1051 au montant de 59 997,89\$, le numéro 1052 au montant de 60 601,94\$, le numéro 1053 au montant de 750,80\$, le numéro 1054 au montant de 1 277,72\$, le numéro 1055 au montant de 14 992,42\$, le numéro 1056 au montant de 14 115,80\$, le numéro 1057 au montant de 250,75\$, le numéro 1058 au montant de 213,00\$, le numéro 1059 au montant de 200,89\$, le numéro 1060 au montant de 200,89\$, le numéro 1061 au montant de 364,845\$, le numéro 1062 au montant de 31 684,49\$ et le journal des salaires au montant de 30 401,31\$ pour le mois d'AOÛT 2022 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 179 624,75\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 août 2022 soit et est déposé.

Adoptée

DÉPÔT DE L'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS.

Le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant la transmission des rapports financiers est déposé aux conseillers.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

22-10-9422

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE.

Madame Audrey Charest, conseillère au siège numéro 2, se retire des discussions et de la prise de décision, considérant qu'elle occupe un poste à titre d'employée au sein du CPE l'Envol.

ATTENDU QUE le conseil municipal a signifié son désir de voir un centre de la petite enfance s'implanter sur son territoire et qu'il s'engageait à soutenir les organismes qui auraient l'intention d'entreprendre des démarches en ce sens;

ATTENDU QUE suite à des échanges avec Madame Lyne Samson, directrice générale du CPE L'Envol, laquelle a démontré un intérêt pour l'implantation d'une installation dans notre municipalité, il a été demandé que ces derniers nous transmettent une offre de services de chargé de projet dans le but de produire une étude d'opportunité par le biais du Centre de recherche en ressources humaines (CRRH);

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de chargé de projet du Centre de recherche en ressources humaines (CRRH) dans le but de produire une étude d'opportunité à l'intention du ministère de la Famille afin d'ouvrir une nouvelle installation à Dosquet en partenariat avec le CPE L'Envol au montant de 5 000,00\$ avant taxes, attribuable à un total de 40 heures.

Adoptée

22-10-9423

REDÉCOUPAGE DE LA LISTE ÉLECTORALE.

ATTENDU QUE la Commission de délimitation de la carte électorale fédérale propose un redécoupage ayant un impact majeur pour la circonscription Lévis-Lotbinière scindant le territoire de la MRC de Lotbinière en deux circonscriptions distinctes;

ATTENDU QUE des liens commerciaux, économiques, sociaux se tissent entre des municipalités d'une même MRC;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal de la municipalité de Dosquet démontre son désaccord avec le redécoupage de la carte électorale fédérale proposé qui scinderait la MRC de Lotbinière en deux circonscriptions distinctes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Adoptée

22-10-9424

APPUI AU DÉPÔT DE DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ de la municipalité de Dosquet désire déposer un projet d'achat de mobiliers et électroménagers visant à aménager les futurs locaux qu'ils occuperont pour leur activité à même l'agrandissement du chalet des Loisirs;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Madame Audrey Charest, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal appuie la demande du club FADOQ de la municipalité de Dosquet dans le cadre de leur demande de subvention au Programme Nouveaux horizons pour les Aînés.

Adoptée

22-10-9425

TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

ATTENDU QUE la firme Xylem a procédé à l'analyse des pompes des stations de pompage du traitement des eaux usées et donc que trois pompes ont déjà subi des réparations;

ATTENDU QU'il en reste une à réparer;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la réparation de la pompe par la compagnie Xylem au montant estimé de 7 147,91\$ avant taxes, le tout payable au budget courant.

Adoptée

22-10-9426

TRAVAUX DE RÉFECTION.

ATTENDU QUE le conseil municipal a planifié des travaux de réfection des conduites pluviales, sanitaires et de la chaussée en considération du vieillissement du réseau, en priorisant la rue Monseigneur Chouinard;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Proulx, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet entérine une facture de 6 022,08\$ avant taxes auprès de Placide Martineau pour de l'achat de matériel, le tout payable à même le budget courant d'égouts.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

Adoptée

22-10-9427

POLITIQUE DE SERVICE AUX CITOYENS.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir des normes quant aux services aux citoyens en ce qui à trait au délai de réponses et aux procédures de traitement des plaintes;

IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Madame Audrey Charest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet adopte la politique de service aux citoyens tel que présentée par la directrice générale.

Adoptée

22-10-9428

COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Dosquet est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Dosquet doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Lavigne, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Dosquet:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit le directeur général et greffier-trésorier;
- de l'adjointe administrative qui s'occupe de la gestion documentaire;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Dosquet dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Dosquet de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

22-10-9429

AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a adopté une résolution afin de conclure une entente visant la création d'une entente intermunicipale de collecte de matières organiques en avril 2022;

ATTENDU QUE cette entente doit faire l'objet d'une nouvelle résolution suite à des modifications apportées à cette dernière;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création d'une régie intermunicipale de collecte de matières organiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Aglaée D'Auteuil, APPUYÉE par Monsieur Sylvain Proulx ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

tous les conseillers présents que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la municipalité de Dosquet autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une régie intermunicipale visant la collecte de matières organiques avec les municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain. Cette nouvelle entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire, monsieur Yvan Charest et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Jolyane Houle, sont autorisés à signer ladite entente.

Adoptée

22-10-9430

DEMANDES DE PRÊT DE FOSSES SEPTIQUES.

ATTENDU QU'un Programme de réhabilitation à l'environnement de la Municipalité a été établi et prendra fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Lavigne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les versements effectués par la directrice générale, des montants admissibles au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'ils ont été demandés, soit :

Dossier 2022-03	17 763,64\$
Dossier 2022-05	14 946,76\$
Dossier 2022-06	1 034,78\$
Total à jour	33 745,18\$

Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) École primaire.
- 5) Accueil des nouveaux arrivants.
- 6) Demandes diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

22-10-9431

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest, APPUYÉE par Madame Aglaée D'Auteuil, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h53.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale

